

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 5/04/2012 s'est réuni à la salle des fêtes d'Escassefort en séance publique, sous la présidence de Gérard GOUZES.

D 2012	E	33	Conseil Communautaire du 12 avril 2012
Nombre de Conseillers			
En exercice 77			
Présents 68 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 64 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 64 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 63 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 62 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			
Votants 74 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 74 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 74 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 72 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 72 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			

Etaient présents

Agmé : Jean-Claude GENTIL

Birac sur Trec : Victor DA ROS

Castelnau S/Gupie : Marius CANDERLE – Danièle BOULIN

Caumont/Garonne : Pierre IMBERT

Cocumont : Jean-Luc ARMAND (pouvoir de Christian LASSORT à partir du dossier 1) – Christian LABAT

Escassefort : Christian FRAISSINEDE

Fauillet : Jean-Luc VOGLER (pouvoir de Gilbert DUFOURG)

Gaujac : Jean-François THOUMAZEAU

Grateloup St Gayran : Louise VAYSSIÈRES

Lafitte sur Lot : Maryse VULLIAMY

Lagupie : Jean-Max MARTIN

Longueville : Guy FARBOS

Marmande : Sophie BORDERIE – Michel CERUTI (jusqu'au dossier 16)- Charles CILLIERES – Fatima FIGUES – Jean-Paul GONDELLON (pouvoir de Joël HOCQUELET à partir du dossier 1) – Gérard GOUZES – Jean GUERARD – Joël HOCQUELET (pour dossier 2, 3 et 11) – Philippe LABARDIN jusqu'au dossier 12 (pouvoir de Laurence VALAY à partir du dossier 1) – Anne MAHIEU – René QUINTAA (pouvoir de Michel CERUTI à partir du dossier 17) – Alain RYNDZUNSKI – Laurence VALAY (pour dossier 2, 3 et 11) – Nicole VIELLEFOND

Meilhan sur Garonne : Régine POVEDA

Saint Avit : Michel COUZIGOU

Saint Martin Petit : Danièle GOURICHON (sup.)

Saint Sauveur de Meilhan : Francis LABEAU

Samazan : Michel LE BOUSTOULER

Seyches : André CORIOU – Marie-France ORTOLAN

Tonneins : François DAUNIS (pour dossier 2, 3 et 11) – Liliane KULTON (pouvoir de François DAUNIS à partir du dossier 1)- Jean-Pierre MOGA (pouvoir de Liliane BORDES) – Pascal PENE (pouvoir de Hervé CASTAGNA) - Daniel TESSIER

Villeton : Jean GUIRAUD

Beaupuy : Bernard ESCOLL (pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)

Calonges : François NERAUD

Caubon S/Sauveur : Albert ALLEGRET

Clairac : Françoise BIZE - Bernard CABANE – Pierre FOURTET

Couthures/Garonne : Michel MOREAU

Fauquerolles : Christian LASSORT (pour dossier 2, 3 et 11)

Fourques/Garonne : Jacques BILIRIT (pouvoir de Philippe CASTANIER)

Gontaud de Nogaret : Danièle ANGOT (pouvoir de Thierry CONSTANS)

Jusix : Michel GUIGNAN

Lagruère : Patricia RICHON

Le Mas d'Agenais : Sylvie BARBE – Francis DUTHIL

Marcellus : Jean-Claude DERC

Mauvezin/Gupie : Daniel BORDENEUVE

Puymiclan : Pierre CAMANI

St Barthélémy d'Agenais : Roland CAROFF

Saint Pardoux du Breuil : Jocelyne LABAT-MANGIN

Sainte Bazeille : Michel VIGNEAU – Christian JADAS - Gilles LAGAÛZERE

Sénéstis : Jacques PIN (sup.)

Taillebourg : Jean-Pierre VACQUE

Varès : Jacky TROUVE

Virazeil : Michel CAZASSUS – Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : Pascal LAPERCHÉ – Gilbert DUFOURG – Philippe CASTANIER – Thierry CONSTANS – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (à partir du dossier 1) – Thierry MARCHAND – Alain RICHARD – Serge MARROCCO – Jacques BRO – Liliane BORDES – Hervé CASTAGNA – François DAUNIS (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY (à partir du dossier 1) – Christian LASSORT (à partir du dossier 1) – Philippe LABARDIN (à partir du dossier 13) – Michel CERUTI (à partir du dossier 17)

Pouvoir de : Pascal LAPERCHÉ à Bernard ESCOLL – Christian LASSORT à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier 1) – Gilbert DUFOURG à Jean-Luc VOGLER – Philippe CASTANIER à Jacques BILIRIT – Thierry CONSTANS à Danièle ANGOT – Michel CERUTI à René QUINTAA (à partir du dossier 17) – Joël HOCQUELET à Jean-Paul GONDELLON (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (à partir du dossier 1) – Liliane BORDES à Jean-Pierre MOGA – Hervé CASTAGNA à Pascal PENE – François DAUNIS à Liliane KULTON (à partir du dossier 1)

Secrétaire de Séance : Jocelyne LABAT-MANGIN

CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Président expose que l'article 1650A du code général des impôts rend obligatoire la **création**, par les établissements publics de coopération intercommunale levant la taxe professionnelle unique prévu à l'article 1609 nonies du CGI, **d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID)**.

Cette commission doit se substituer aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de Val de Garonne Agglomération en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle :

1. participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés visés par l'article 1498 du CGI,
2. donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale

Pour ces deux activités, en cas de désaccord ou de refus de la commission intercommunale des impôts directs de prêter son concours, la liste des locaux types et les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Monsieur le Président précise que la CIID doit être composée de 11 membres :

- le Président de la Communauté d'Agglomération ou le Vice Président en charge des finances
- 10 commissaires titulaires

Ces commissaires doivent :

- être de nationalité Française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Ainsi, l'organe délibérant de la communauté doit, **sur proposition des communes** membres et **avant le 1^{er} octobre 2012**, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté)
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté)

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) sera par la suite à transmettre au directeur départemental des finances publiques qui désignera parmi elle 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée de leur mandat sera la même que celle de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Président propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide** de créer pour un exercice de ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2013, une Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Habilite** le Président à demander aux 42 communes membres de proposer un membre titulaire et un membre suppléant pour figurer sur la liste à partir de laquelle le conseil communautaire dressera une deuxième liste de vingt membres titulaires et vingt membres suppléants potentiels dans laquelle le Directeur des Services Fiscaux de Lot et Garonne choisira dix membres titulaires et dix membres suppléants
- Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

Votants : 74 Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0

Acte

Publication / affichage

Le 18/04/2012

Notification

Le

Fait à Marmande, le 12 avril 2012

Acte signé électroniquement
Certificat Fiducio n°7ffd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES